

Le Burundi veut quitter la CPI

BBC Afrique, 7 octobre 2016 L'annonce a été faite à la radio nationale par le vice-président burundais Gaston Sindimwo. Le Burundi devient le premier pays africain à engager une procédure de retrait de la CPI. Gaston Sindimwo assure que le Burundi est prêt à subir toutes les conséquences qui découleront de son retrait de la Cour pénale internationale (CPI).

Interrogé par la BBC, Abdoulaye Tine Professeur de droit international et Avocat à la CPI souligne que "même si cette décision est souveraine, le Burundi a obligation de coopérer avec la Cour Pénale Internationale". Toujours selon Abdoulaye Tine "en dépit du fait que l'article 127 du statut de Rome donne la possibilité à tout État membre de quitter l'organisation, la décision du gouvernement burundais d'annoncer son retrait de la CPI ne suspend pas les enquêtes en cours et ne lui donne pas un permis de tuer ou de commettre des violations de droits de l'homme". Le Burundi est donc le premier africain à franchir cette étape. En janvier dernier, certains pays africains sur une proposition du Kenya soutenue par le Tchadien, Idriss Deby Itno alors président en exercice de l'Union Africaine (UA), avaient fait part lors du sommet de l'UA de leur intention de quitter la CPI. Ces pays estiment que la CPI ne cible que les dirigeants africains.